

L'an 2016, le jeudi 17 mars à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Monsieur Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 4 mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15 Membres présents : 12 Membre absent : 1 Procuration : 1

Présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FAUQUEUX, S FIEVET, G LECOCQ, S HOTTON, M FERCOQ, G BAVAY, E PISKULA, A HEGO, JL ABRAHAM et T WALEMME.

Absents : F BRICOUT

Procuration : C DELOBELLE à M FERCOQ

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance

REMPLACEMENT EN TOUT OU PARTIE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE, AU TITRE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE, PAR LE PRODUIT DES IMPOTS

Dans le cadre du passage de la cotisation de 3€ à 5€ de la contribution communale au titre de la défense extérieure contre l'incendie par le produit de l'impôt, Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal les deux alternatives possibles pour le recouvrement de cette contribution qui devrait représenter environ 5000€ pour l'année 2016 ;

Proposition n°1 : Ce recouvrement sera directement pris en charge par le budget communal comme il l'a été pour l'année précédente.

Proposition n°2 : Ce recouvrement sera directement payé par le contribuable carniérois via les 3 taxes d'imposition locales, ce qui contribuera à augmenter les impôts locaux à concurrence de 5000€
Après discussions et en avoir délibéré, par 11 voix Pour et 3 voix contre, le conseil décide d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune et demande au Siden-Sian d'émettre un titre de recette correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune.

MAITRISE D'ŒUVRES PROJET CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE

Adopté à l'unanimité lors de la séance de conseil municipal du 10 mars 2016, le dossier relatif au projet de création d'une salle de classe et à la mise en accessibilité de l'école, a été déposé en Sous Préfecture en vue de l'obtention d'une subvention au titre de la DETR. Compte tenu du bon accueil réservé à ce dossier par Mr le Sous-Préfet, il convient dès lors de lancer les formalités de permis de construire afin d'être prêt dès l'attribution de la subvention.

Le cabinet d'architecte Quentin MICHAUX à Avesnes sur Helpe, déjà engagé sur le dossier de présentation de projet, propose ses services de maîtrise d'œuvre pour un montant de 22 149,30 € TTC

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Mr le Maire à signer le contrat d'engagement de maîtrise d'œuvre de Mr MICHAUX.

A l'unanimité les membres du conseil autorisent le paiement de la note d'honoraire n°1 de Mr MICHAUX pour un montant de 2 214,93 €

ACHAT OUTILS INFORMATIQUE

La convention souscrite avec la CAF dans le cadre des objectifs et du financement en investissement Fonds Publics et Territoires pour accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil nous permet un investissement d'ordre informatique tant au profit de l'accueil des enfants en notre centre Péri-scolaire qu'en mairie pour aider les administrés à se connecter aux différents services publics (CAF, Impôts, Sécurité Sociale...) pour leurs besoins administratifs.

Dans cette optique à l'unanimité il a été décidé :

de faire l'acquisition auprès de la société JACQMIN Fils d'un Ecran de projection manuel « NOBO », d'un vidéo projecteur « EPSON EB1930 pour un montant de 1 476,84€ TTC

de faire installer par la SAS Vincent POUILLAUDE une parabole de 70 cm de diamètre pour un montant de 390,00 € TTC

de faire installer un espace informatique auprès de la société JACQMIN Fils pour la somme de 2 957,52 € TTC

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 de la COMMUNE

L'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

1° - Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2015

Total des Dépenses : 471 571,25 €uros Total des Recettes : 1 087 441,52 €uros

Résultat déficitaire d'investissement antérieur :	- 167 637,22 €uros
Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2015 :	615 870,27 €uros
Résultat excédentaire d'investissement à reporter	448 233,05 €uros

2° - Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Total des Dépenses : 828 397,32 €uros Total des Recettes : 824 256,38 €uros

Résultat excédentaire de fonctionnement antérieur :	582 524,44 €uros
Résultat déficitaire de fonctionnement de l'année 2015 :	- 4 140,94 €uros
Résultat excédentaire de fonctionnement à reporter :	578 383,50 €uros

3° - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Affectation par ordre de priorité : Report à nouveau au compte 002 : 1 026 616,55 €uros

COMPTE DE GESTION 2015 de la COMMUNE

Dressé par M.HODENT Vincent, Receveur

La commission administrative :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été reconnues conformes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Le Conseil vote par 10 voix pour et 3 abstentions le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 de la commune

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote du Compte Administratif. et du compte de gestion

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 de la REGIE DE TRANSPORT

L'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

Vu l'instruction M14, vu le compte administratif de l'exercice 2015 approuvé,
Le conseil municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2015 de la **Régie de transport** :

DECIDE

RESULTATS D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2015 :

- Total des dépenses	23 863,00
- Total des recettes	25 571,36
- Résultat excédentaire de 2015	1 708,36
- Résultat antérieur	7 235,14

RESULTATS D'INVESTISSEMENTS A REPORTER : + 8 943,50 € au compte 001.

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 :

- Total des dépenses	14 915,13
- Total des recettes	23 025,14
- Résultat excédentaire de 2015	8 110,01
- Résultat excédentaire antérieur	- 412,59

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT A REPORTER : + 7 697,42 € au compte 002.

Le Conseil vote par 10 voix pour et 3 abstentions le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015.
Monsieur le Maire n'a pas participé au vote du Compte Administratif.

COMPTE DE GESTION 2015 de la REGIE DE TRANSPORT **Dressé par M.HODENT Vincent, Receveur**

La commission administrative :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été reconnues conformes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Questions diverse :

Mme HOTTON demande à Mr le Maire si les travaux de la rue de la Ferme commenceront avant que la commune ne devienne propriétaire.

Mr le Maire lui répond qu'il possède un document émanant de la SCEA Boistrancourt stipulant l'accord de Mr CATTEAU quant à la rétrocession à l'euro symbolique, la participation de 3000€00 avec comme condition le souhait de pouvoir continuer à utiliser ce chemin pour les besoins de son exploitation agricole.

Mr le Maire indique également que ces rétrocessions à l'euro symbolique sont toujours traitées par les notaires en dernier ressort et qu'il avait attendu près de 10 ans avant de signer l'acte relatif à la rétrocession du chemin du Sapin à Boistrancourt

La séance est levée à 22h05